

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-38/2024

Date de convocation : 30 août 2024

Date d'affichage : 30 août 2024

Objet : Décision modificative N°2 M57

L'an deux mil vingt-quatre et le trois septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le budget primitif 2024,
Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire au regard des travaux supplémentaires prévus en investissement, compensés par l'octroi de recettes d'investissement (subvention, FCTVA) plus élevées que prévu

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
21312 Ecole	+ 5 400,00 €	10222 FCTVA	+ 7 749,95 €
2188 Autres immo	+ 13 055,00 €	1321 Subv Etat	+ 8 281,00 €
		1328 Subv autres	+ 2 424,05 €
TOTAL	+ 18 455,00 €	TOTAL	+ 18 455,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°2 telle que présentée.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 4 septembre 2024

Le Maire

Pierre COLOMB

